

Webinaire Circuit du médicament en SSIAD

11 octobre 2024

1. Contexte réglementaire
2. Présentation de l'outil OudiaMed SSIAD
3. RETEX du SSIAD ADMR du Pays d'Yveline

Agence Régionale de Santé

Eric BONGRAND, Responsable Département Organisation de l'Offre Personne Agée, Direction de l'Autonomie

Docteur Martine LE NOC SOUDANI, Conseillère médicale gériatre, Direction de l'Autonomie

Eleni PROCOPIOU, Référente régionale offre de soins à domicile personnes âgées, Direction de l'Autonomie

Florence LEPAGNOL, Pharmacien Inspecteur de santé publique, Direction Veille et Sécurité Sanitaire

Véronique LALLEMENT, Pharmacien inspecteur de santé publique, Délégation Départementale des Yvelines

Juliane LAMY, Pharmacien, Direction de l'Offre de Soins

Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique

Docteur Marie-Line GAUBERT-DAHAN, Médecin Gériatre OMÉDIT IDF

Hélène EYCHENIE, Pharmacien Responsable OMÉDIT IDF

SSIAD ADMR du Pays d'Yveline

Laura LOZANO, Cheffe de service

1. Contexte réglementaire

➤ Pas de textes opposables dans le secteur médico-social pour encadrer :

- **la Prise en Charge Médicamenteuse (PECM)** : gestion des risques, circuit du médicament ;
- **la Préparation des Doses à Administrer (PDA) en officine** : développement important de l'automatisation.

☞ *Se référer à ce qui existe au sein des différents codes (santé, action sociale et des familles,...) pour chaque profession, structure médico-sociale, type de produit dispensé,...*

☞ *Consulter les recommandations disponibles :*
- *boîte à outils sur site OMEDIT IDF lien*
- *recommandations HAS : lien*

Points de vigilance sur le circuit du médicament

➤ Au sein des SSIAD :

- **Stockage de médicaments non autorisés** : seules les structures susceptibles d'être autorisées à créer une PUI (EHPAD, FAM, MAS) peuvent disposer de locaux de stockage (art L. 5126-10 du CSP) ;
 - ☞ *le stockage provisoire dans une armoire dédiée, identifiée et sécurisée peut être envisagé si le SSIAD est rattaché à un ESMS disposant d'une PUI autorisée au sein des locaux de la PUI.*

Points de vigilance sur le circuit du médicament

➤ Au sein du domicile des patients :

Importance de contractualiser sur le circuit du médicament avec les professionnels du SSIAD, le patient (selon degré autonomie) et les aidants (rôle/qualification) ;

- **Transport des médicaments** : par IDE du SSIAD ou par personne de confiance/aidant ou patient ; temps de trajet le plus court possible et vigilance sur médicaments « à risque » (stupéfiants, thermosensibles,..)

Points de vigilance sur le circuit du médicament

➤ Au sein du domicile des patients :

- **Stockage des médicaments** : coffre ou placard dédié et sécurisé (selon état cognitif du patient) ; précautions particulières pour les médicaments stupéfiants (sécurisation), médicaments thermosensibles (contenants dédiés, contrôle régulier de la température du réfrigérateur ...)
- ☞ *Veiller à ne pas accumuler des médicaments stupéfiants inutilisés : adaptation des prescriptions, renvoi à l'officine, ...*
- ☞ *Tout vol ou détournement de stupéfiants doit être signalé à la police, ARS et ANSM (R. 5132-80 du CSP)*

Points de vigilance sur le circuit du médicament

➤ Au sein du domicile des patients :

- **Traçabilité de l'administration des médicaments** : à faire si possible en temps réel, définir qui fait cette traçabilité (cf. contrat)
Tracer à minima les prises, les refus, d'autres événements (médicaments manquants,...)
Si médicaments identifiables (*Préparation des Doses à Administrer par une officine*) : plan de posologie à demander à la pharmacie pour faciliter la traçabilité ;
- **Troubles de la déglutition** : les repérer (cf. traçabilité) ; modalités d'écrasement des comprimés par l'IDE, délégation de tâches (AS) avec formation et sous la responsabilité de l'IDE, formes galéniques adaptées (rôle pharmacien/médecin),...
 - ☞ Liste des médicaments écrasables ([omedit-normandie.fr](https://www.omedit-normandie.fr))
 - ☞ Boîte à outils OMEDIT IDF spécifique aux SSIAD

Recommandations pour la prise en charge médicamenteuse des patients en SSIAD



Prescription

- Systématiquement écrite, lisible, datée et signée
- Informatisée de préférence
- Régulièrement réévaluée par le médecin / stupéfiants
- Renseignant les modifications/arrêts de traitements
- Prescription éventuelle de l'écrasement des comprimés ou ouverture des gélules en regard de la liste ad hoc pour les patients ayant des troubles de la déglutition
- Prescription éventuelle de l'administration par un IDE

Dispensation

- Identification du pharmacien référent pour tous les patients
- Après analyse pharmaceutique
- Accompagnée d'une transmission d'information et de conseils pour le bon usage du médicament
- **Libre choix du pharmacien par le patient.** Convention éventuelle officine/SSIAD et définition de ses missions

Administration

- Contrôle de l'identité du patient (nom, photo...)
- Contrôle selon la **règle des 5B** : Bon patient, Bon médicament, Bonne dose, Bonne voie d'administration, Bon moment
- Traçabilité de l'administration et des non prises si possible en temps réel
- Liste des comprimés écrasables et gélules ouvrables
Pas d'interruption de tâche

Préparation du pilulier

Transport / stockage des médicaments :

Stockage uniquement au domicile des patients

- Séparation :
 - des traitements stupéfiants ;
 - des médicaments thermosensibles ;
- Formalisation et respect des règles de :
 - Sécurité : rangements fermés et dédiés, accès limité
 - Conservation (abri de la lumière, température adaptée, hygiène, etc.)
 - Gestion des retours et contrôle régulier des péremptions.

Préparation du pilulier (facultatif) au regard de la prescription médicale

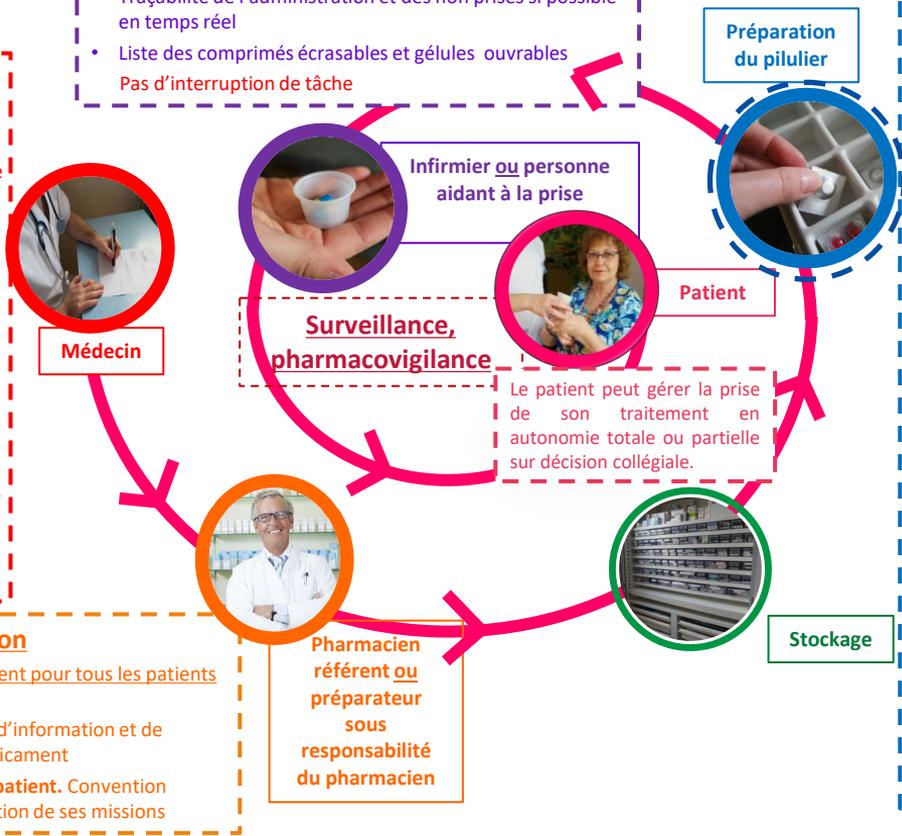
❖ A la pharmacie

- Préparation nominative des médicaments en pilulier et préparation des médicaments hors pilulier (doses variables, liquides, « si besoin »)
- Point d'attention : **identification des médicaments jusqu'à l'administration** (dci, dosage, numéro de lot, date limite d'utilisation)
- Pharmacien ou préparateur sous responsabilité pharmacien
- Pas d'interruption de tâche

OU

❖ Au domicile du patient

- Par le patient ou par son aidant. Le seul aidant professionnel habilité est un IDE. A définir selon l'autonomie du patient .
- Zone dédiée et adaptée
- Point d'attention : **identification des médicaments pas toujours possible jusqu'à l'administration**



2. Présentation de l'outil OudiaMed SSIAD

OBSERVATOIRE DES MÉDICAMENTS, DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DE L'INNOVATION THÉRAPEUTIQUE



Structure régionale d'appui
et d'expertise dans le
domaine **du médicament
et des dispositifs
médicaux stériles**, placée
auprès de l'ARS.



Création en 2006 (missions précisées
dans le décret n°2017-1483 du 18 octobre
2017 relatif aux observatoires du
médicament, des dispositifs médicaux et
de l'innovation thérapeutique)



Activités centrées sur la **qualité et
la sécurité des prises en charge
(sanitaire, médico social et
ambulatoire)** et sur le **bon usage
des produits de santé**



1 OMEDIT par région
(structuration en réseau
« RESOMEDIT »)



En IDF : équipe composée de
pharmaciens, d'un préparateur en
Pharmacie, d'un chargé de
communication et d'un gériatre

Site internet : <https://www.omedit-idf.fr/>

À QUI EST DESTINÉ OUDIAMED SSIAD ?

*Profil des formateurs :
responsable de SSIAD, IDEC,
référents qualité, pharmaciens
d'Officine, médecins
prescripteurs, etc...*



**personne ressource pour
relayer et dispenser la
formation in situ aux
professionnels ciblés**

« Formation de formateurs » animées par l'OMEDIT IDF :

- **Etape 1** : [Visio] → présentation de OudiaMed SSIAD : modules et contenus
- **Etape 2** : [Au sein de vos SSIAD] → appropriation des supports et déploiement
- **Etape 3** (3 mois après étape 1) : [Visio] → retour d'expérience et partages

Principes de la formation des formateurs :

- Maîtriser les messages clefs ;
- Donner de « l'assurance » pour communiquer avec les professionnels ciblés ;
- S'approprier
 - Le support de formation
 - Les modalités d'animation proposées (2 parcours)

① Parcours défini avec des messages clefs, à suivre a minima ; en option, possibilité d' « en savoir plus » sur certaines thématiques. **Parcours complet : comptez 2h de formation**

② Formation « FLASH » ciblée sur 1 thématique en fonction des besoins / actualité de la structure, **grâce à la navigation interactive. A utiliser lors d'un RETEX suite survenue EI / quick formation...**

LES 2 MODULES DE OUDIAMED SSIAD



OudiaMed
omedt SSIAD



SÉCURISATION DE LA PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE EN SSIAD

Missions des infirmiers

Programme de formation 2024
PECM SSIAD - Région IDF

Démarrer le module >



OudiaMed
omedt SSIAD



SÉCURISATION DE LA PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE EN SSIAD

Missions des aides-soignants et des accompagnants éducatifs et sociaux

Programme de formation 2024
PECM SSIAD - Région IDF

Démarrer le module >

Thématiques adaptées aux publics cibles (IDE ou AS et AES)

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE OUDIAMED SSIAD

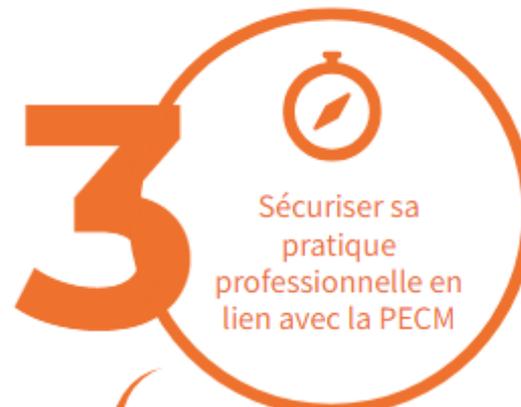


Remobiliser les connaissances acquises lors de la formation initiale



Acquérir des clés pour sécuriser les étapes

Se situer dans l'équipe du SSIAD



Appréhender la réglementation

S'approprier les documents et outils utiles

IDE

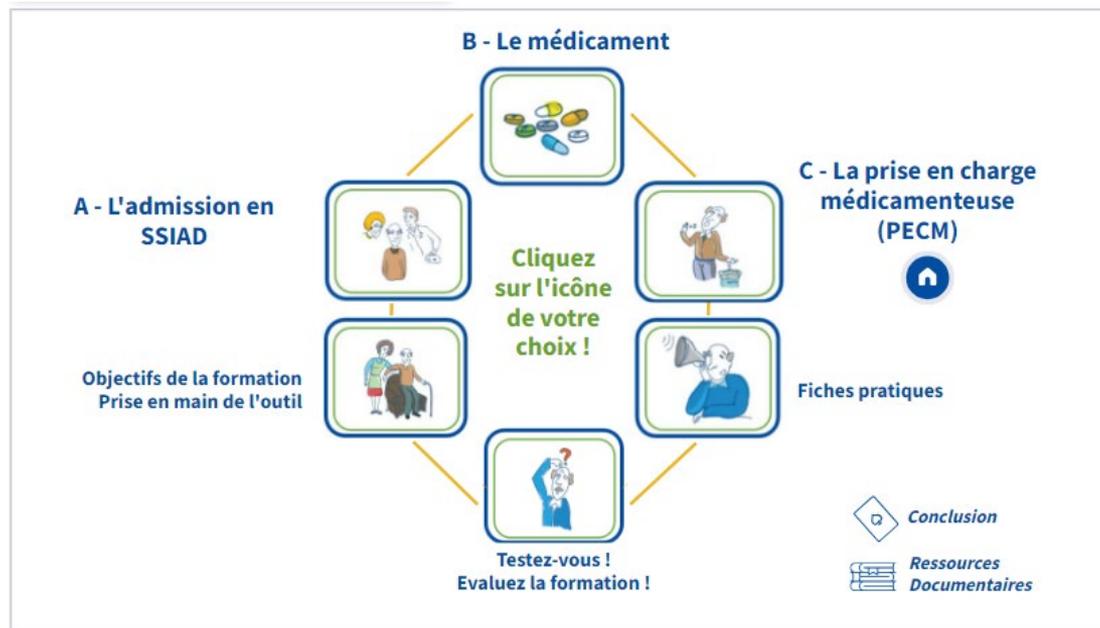
LE SUPPORT DE FORMATION OUDIAMED SSIAD

La méthode de formation interrogative : « *Le formateur se base sur les réponses du participant à un questionnement structuré pour lui faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances que l'on souhaite lui faire acquérir (exemple : session de questions-réponses avec un expert d'un thème) » HAS.*

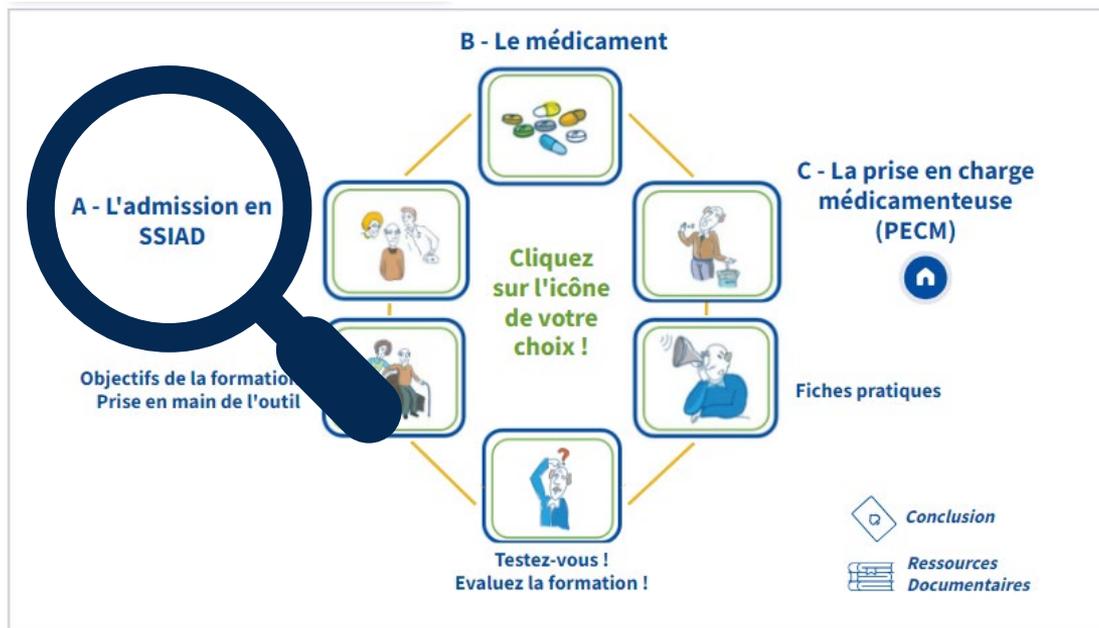
Le format du support OudiaMed :

- **Ludo-pédagogique** (question pour introduire une thématique, jeux...)
- **Adaptable aux modalités d'animation « choisies »**
- **Interactif (navigation, mise en forme)**
- **Intuitif**
- **En ligne**
- **Mis à jour régulièrement**

LA « ROSACE » DU SSIAD = PLAN GÉNÉRAL =



LA « ROSACE » DU SSIAD = PLAN GÉNÉRAL =



PARTIE A : L'admission en SSIAD

Partie à aborder dans sa globalité



Messages clefs / « En savoir + » introduits par des questions à se poser et à solutionner en équipe

Évaluer l'autonomie du patient à la gestion de son traitement

Repérer les facteurs de risque du patient liés à la gestion de ses médicaments

Évaluer l'adhésion du patient à son traitement

Identifier les personnes ressources du patient

Discuter en équipe les solutions à proposer

Contractualiser avec le patient et ses aidants

IDE

AS
AES

PARTIE A : L'admission en SSIAD Exemple

The screenshot displays the omed+t interface for SSIAD. At the top left is the omed+t logo with 'ÎLE DE FRANCE' below it. At the top right is a home icon. The main content area contains the question: "A1. A l'admission du patient en SSIAD : quelles questions se poser en équipe pour sécuriser la prise en charge médicamenteuse?". Below the question is a 2x5 grid of ten yellow sticky notes. A red circle with the text "IDE" is positioned to the left of the grid, and a green circle with the text "R" is positioned to the right of the grid.

PARTIE A : L'admission en SSIAD Exemple



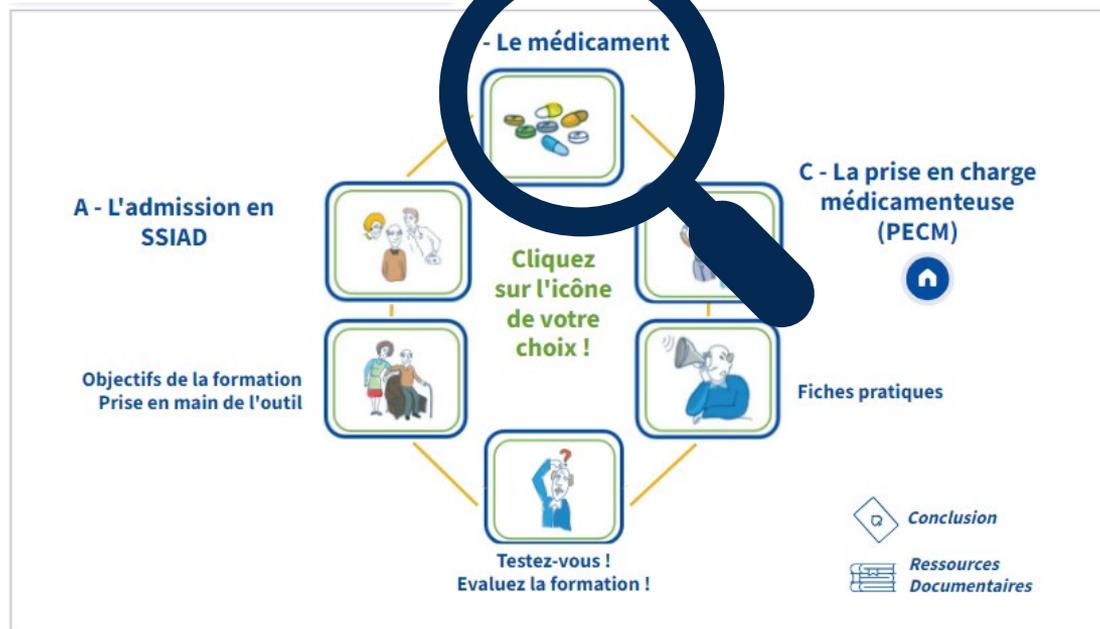
omed*
ÎLE DE FRANCE

A1. A l'admission du patient en SSIAD, exemples de questions à se poser en équipe pour sécuriser la prise en charge médicamenteuse :

Le patient est-il autonome dans la gestion de ses traitements ?	Qui sont les aidants impliqués dans la PECM ? Que font-ils ?	Quelle est l'adhésion du patient à son traitement ?	Qui va chercher les médicaments à la pharmacie ?	Qui prépare les médicaments ?
Le patient a-t-il des facteurs de risque ?	Qui sont les professionnels impliqués dans la PECM ?	Quelle surveillance mettre en place ?	Où sont rangés les médicaments chez le patient ?	Qui administre les médicaments ?

Aide à la contractualisation des étapes de la PECM entre le patient et le SSIAD

LA « ROSACE » DU SSIAD = PLAN GÉNÉRAL =



PARTIE B : Le médicament

Partie à aborder dans sa globalité

○

Messages clefs / « En savoir + » introduits par une question/mise en situation



Les messages clefs :

[QCM] → Définition du médicament, composition, effet indésirable
[QCM] → Formes pharmaceutiques et voies d'administration
[Vrai/Faux] → Sécurabilité et mode d'action des médicaments
[Glisser/Déposer] → Formes galéniques orales particulières
[QCM] → Les Never Events et les Médicaments à risque



« En Savoir + » :

[Glisser/Déposer] → Identification des Médicaments
[QCM] → La réglementation

IDE



Les messages clefs :

[QCM] → Définition du médicament, composition, effet indésirable
[QCM] → Formes pharmaceutiques et voies d'administration



« En Savoir + » :

[Etiquette] → La composition d'un médicament
[Glisser/Déposer] → Identification des Médicaments
[Etiquette] → Définition d'un effet indésirable
[VRAI/FAUX] → L'action des médicaments selon leur voie d'administration
[Devinettes] → La présentation des médicaments

AS
AES

PARTIE B : Le médicament Exemple

omedit
ÎLE DE FRANCE

B3. VRAI ou FAUX ?
Le comprimé ci-contre présente
une rainure : je peux préparer
une dose de 500mg en le
divisant en deux.



OME

IDE

R

PARTIE B : Le médicament Exemple

omedit
ÎLE DE FRANCE

B3. VRAI ou FAUX ?
Le comprimé ci-contre présente
une rainure : je peux préparer
une dose de 500mg en le
divisant en deux.



IDE

Faux !

R

PARTIE B : Le médicament Exemple



omedit
ÎLE DE FRANCE

A retenir sur le médicament (4/5)

- **BARRE de SECABILITE ou BARRE de CASSURE**

→ **Barre de sécabilité** : elle permet de diviser le comprimé en **2 demi-doses égales**. La mention "**sécable**" figure sur l'emballage et sur le RCP.

→ **Barre de cassure/rainure** : elle n'est là que pour faciliter la prise du comprimé. Elle permet de diviser le comprimé **en deux parties, sans garantir que les 2 parties seront égales** (exemple Metformine Zentiva).

Une molécule (DCI) peut être avoir 2 formes commerciales A et B : A peut être sécable, et B non...

- **LA FORME PHARMACEUTIQUE D'UN MEDICAMENT CONDITIONNE SON MODE D'ACTION**
Tout changement de forme pharmaceutique d'un médicament : écraser, couper un comprimé ou ouvrir une gélule peut modifier la tolérance et/ou son efficacité.

→ Consultez la **liste des médicaments écrasables** (OMÉDIT Normandie) !

→ Passez votre **permis de broyer** les médicaments (OMÉDIT Centre-Val de Loire) !

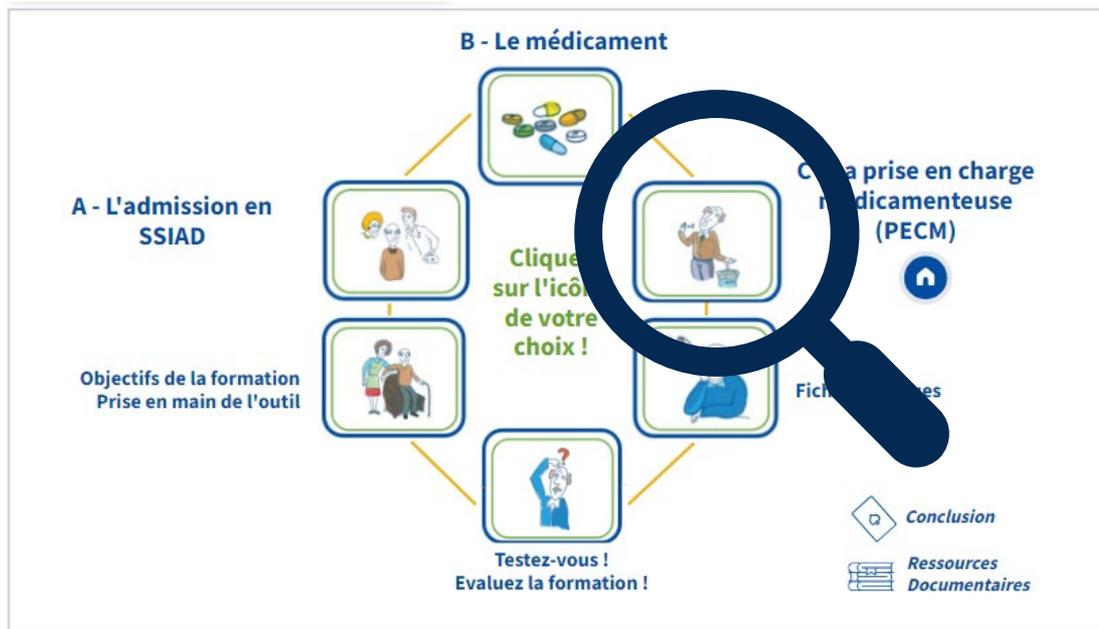
PIÈGE !

IL N'Y A PAS DE RÈGLE !

- Un comprimé retard, peut dans certains cas être coupé...
- Un comprimé peut être coupé mais pas forcément écrasé...
- Certains comprimés ont une rainure décorative...
- Certains comprimés sans rainure peuvent être coupés...

NE PAS ECRASER

LA « ROSACE » DU SSIAD = PLAN GÉNÉRAL =



AS
AES

PARTIE C : Le processus de la PECM = 



C8. Suite à une hospitalisation, Eugène revient chez lui avec une nouvelle ordonnance. Son pilulier n'a pas été préparé. L'IDE ne peut passer que le lendemain. Que faire ?

- Cette situation est fréquente, vous préparez le pilulier de la semaine en se référant à la nouvelle ordonnance.
- Exceptionnellement, pour la continuité des soins du patient, vous préparez le pilulier, en vous référant à la nouvelle ordonnance. L'IDE vérifiera le pilulier le lendemain.
- Vous n'êtes pas autorisé à préparer les piluliers, vous rangez les médicaments et l'ordonnance dans le lieu de stockage défini en attendant le passage de l'IDE. Vous contactez l'IDE référent du patient pour l'informer du retour à domicile d'Eugène.

R

PARTIE C : Le circuit du médicament en SSIAD
Exemple n°1

omedit
ÎLE DE FRANCE

Prescription → Dispensation → Transport/
Stockage → Préparation → Aide à la prise → Surveillance

C8. Suite à une hospitalisation, Eugène revient chez lui avec une nouvelle ordonnance. Son pilulier n'a pas été préparé. L'IDE ne peut passer que le lendemain. Que faire ?

- Cette situation est fréquente, vous préparez le pilulier de la semaine en se référant à la nouvelle ordonnance.
- Exceptionnellement, pour la continuité des soins du patient, vous préparez le pilulier, en vous référant à la nouvelle ordonnance. L'IDE vérifiera le pilulier le lendemain.
- Vous n'êtes pas autorisé à préparer les piluliers, vous rangez les médicaments et l'ordonnance dans le lieu de stockage défini en attendant le passage de l'IDE. Vous contactez l'IDE référent du patient pour l'informer du retour à domicile d'Eugène.**

AS
AES

PARTIE C : Le circuit du médicament en SSIAD
Exemple n°1

omedit
ÎLE DE FRANCE

Prescription → Dispensation → Transport/
Stockage → **Préparation** → Aide à la prise → Surveillance

Préparation des médicaments

Les seuls professionnels habilités à préparer les piluliers sont :

l'infirmier

**le pharmacien,
le préparateur en pharmacie**
(sous la responsabilité du pharmacien).

AS
AES

PARTIE C : Le circuit du médicament en SSIAD
Exemple n°2

omedt ÎLE DE FRANCE

Prescription → Dispensation → Transport/ Stockage → Préparation → **Aide à la prise** → Surveillance

Aide à la prise

Les personnes dont l'**AUTONOMIE** n'est **PAS SUFFISANTE** pour prendre seules les médicaments.

Pour quel usager ?

- **PRESCRITS** (pas d'automédication)
- Dont le **MODE DE PRISE**, compte-tenu de leur nature, ne présentent : **NI DIFFICULTÉ PARTICULIÈRE D'ADMINISTRATION, NI APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUE**
- **PRÉALABLEMENT PRÉPARÉS** par le personnel infirmier ou un pharmacien.

Quels médicaments ?

- **TOUT AIDANT** suffisamment **INFORME**
- Si aucune mention exigeant l'intervention d'un auxiliaire médical (tel IDE) ne figure sur la prescription.
- **DANS LES LIMITES** de la qualification reconnue à chacun du fait de sa **FORMATION**.
- En **COLLABORATION** avec l'**IDE**.

Par qui ?

TOUTES CES CONDITIONS DOIVENT ETRE REUNIES

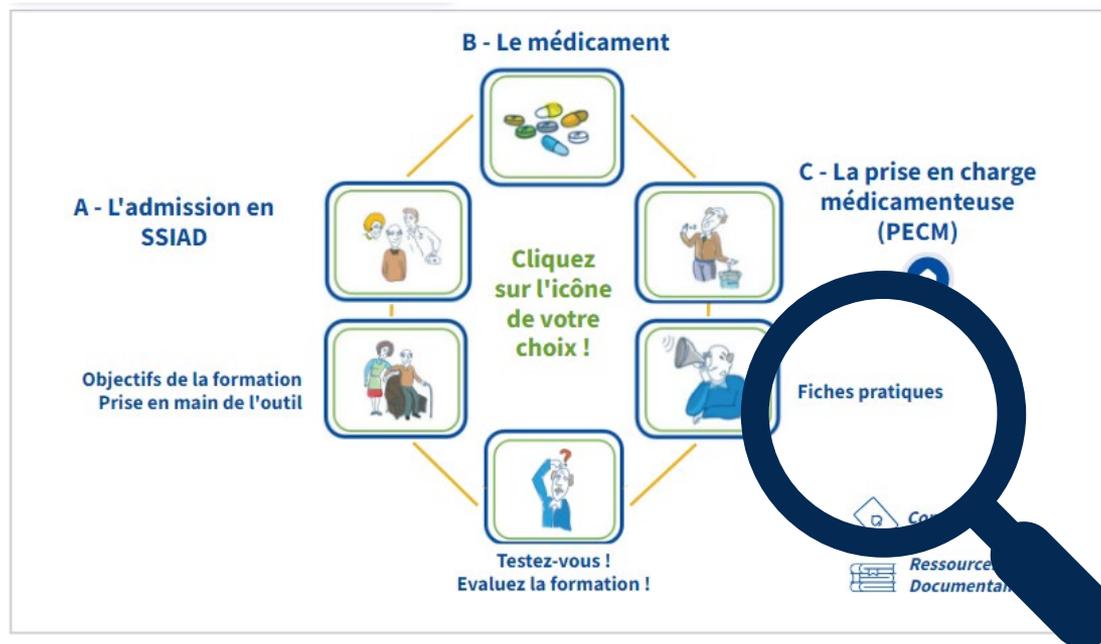
- Aide à la prise : focus réglementaire
- Aide à la prise : Bonnes pratiques
- Aide à la prise : Surveillance

Cf. art. R4311-4 du CSP et art. L313-26 du CASF

AS : Ma formation mentionne l'aide aux actes de la vie courante.

Aide - assignant : Ma formation mentionne l'aide à la prise des médicaments non injectables et précise certaines formes galéniques relevant de mon périmètre.

LA « ROSACE » DU SSIAD = PLAN GÉNÉRAL =



S'assurer de la conformité du pilulier



- ✓ L'identité du patient figure sur le pilulier.
- ✓ Les comprimés/gélules présents dans le pilulier sont identifiables et correspondent au plan de soins / plan de prise / ordonnance (nom, dosage, nombre...).
- ✓ Les traitements hors pilulier ont été préparés (IDE / pharmacien).
- ✓ La règle des 5B est respectée : bon médicament, bon moment, bonne dose, bonne voie, bon patient.

- Être dans un environnement calme.
- Installer au mieux le patient en position assise ou semi-assise.
- Aider à la prise des médicaments dans le respect des consignes transmises par le médecin, le pharmacien, ou l'équipe soignante.
- En cas de troubles de la déglutition : utiliser un verre (+/- à découpe nasale) rempli d'eau (fraîche et pétillante) ou d'eau gélifiée (veillez à ce que l'eau gélifiée n'ait pas « fondu »). Eviter le verre à bec ou la paille.
- Vérifier la bonne prise du traitement par le patient (médicament non recraché si par voie orale).
- Informer l'IDEC ou le médecin si une forme de médicament ne semble pas être adaptée (par exemple : comprimé trop gros, toux).



Réaliser l'aide à la prise

Par exemple :

- Chercher à identifier l'origine du refus.
- Expliquer l'intérêt du traitement, parlementer et rassurer.
- Si le refus persiste, parler d'autre chose et revenir sur le sujet.
- Si le refus persiste encore, informer l'IDE.



Gérer un éventuel refus de prise

Tracer l'aide à la prise



- Quoi ?
- La prise du traitement par le patient (date et heure de prise).
 - La non prise du traitement doit aussi être tracée : préciser les raisons (refus de prise, impossibilité à avaler, absence du médicament dans le pilulier), si connu le nom des médicaments non pris ainsi que les actions réalisées (appel de l'IDE, l'IDEC...). Le nom du professionnel ayant aidé à la prise du médicament.
 - Toute information jugée pertinente en lien avec l'aide à la prise du médicament.

- Qui ? Le professionnel ayant aidé à la prise.
Comment ? Par écrit sur un support papier ou informatisé.
Quand ? Idéalement en temps réel.



En cas de difficultés, de signes évocateurs d'un trouble de la déglutition repérés, d'oubli ou de refus de prise, de situations inhabituelles liées à la prise de médicament : 1. ALERTE/SIGNALER/FAIRE APPEL à l'IDE, l'IDEC ou au médecin 2. ECRIRE/TRACER dans le dossier du patient

Exemple
de fiche pratique

Prochaine formation de formateurs OudiaMed SSIAD

Session 1 : Mardi 5 novembre 2024 de 14h à 16h
Session 2 : Mardi 14 janvier 2025 de 14h à 15h30

Lien d'inscription : <https://airtable.com/appDDQHCXWCRIk45P/shrxTiXPK0xSZJwMy>

3. RETEX du SSIAD ADMR du Pays d'Yveline



Pendant la formation

Adhésion de l'équipe à la formation : immédiate

Interactions entre les soignants

Participation de tous les soignants pendant toute la durée de la formation

Après la formation

Retour positif des soignants

Avis de l'animateur

Outil simple et pratique, facile d'utilisation

Co-animation

Responsable de SSIAD + IDE

Formation des nouveaux arrivants

Résultats

Changements des pratiques suite à la formation notamment au moment des nouvelles admissions en SSIAD

Appropriation des fiches pratiques : les fiches pratiques ont été incluses dans la procédure existante

Merci
